

Requérant-e (propriétaire)

Société :
Nom(s) :
Prénom(s) :
Adresse :
NPA / Localité :
Téléphone :
Adresse e-mail :

Versement de l'aide financière

Titulaire du compte :
Nom de la banque ou CCP :
N° compte ou IBAN :

Données du projet

Lieu d'achat :
Types d'arbres :
.....
.....
.....
Coût (hors taxes) :

Client SED2

Je suis approvisionnée en énergie électrique par SED2 (le service électrique de Monthey) :

oui non

Lieu et date :

Signature :

Le·la requérant-e certifie que les données sont exactes. En signant le présent formulaire, le·la requérant-e accepte les conditions figurant dans la directive relative à l'utilisation du fonds communal pour l'efficacité énergétique, la promotion des énergies renouvelables et la préservation des ressources naturelles, ainsi que son annexe. La directive et l'annexe sont consultables sur le site web : www.monthey.ch/durabilite.

Conditions de subventionnement

Les conditions générales de subventionnement sont mentionnées dans la directive.
Les conditions spécifiques pour cette subvention sont énumérées dans l'annexe.
Ces deux documents sont consultables sur le site web : www.monthey.ch/durabilite.

Montant de l'aide

25% de l'achat, min. CHF 100.- d'achat,
max. CHF 700.- de subvention

Procédure

Demande de subvention + versement

Le·la requérant·e transmet les documents suivants par courriel ou voie postale :

- ✓ Formulaire dûment complété et signé,
- ✓ Facture des arbustes et arbres achetés,
- ✓ Photos,
- ✓ Preuve de paiement.

SED2 traite les demandes. Le·la requérant·e reçoit la décision par courrier postal.

Documents pour vous aider :

Attention : une espèce « produite en Suisse » n'est pas nécessairement indigène !

Le site web <https://www.infoflora.ch/> sert de référence pour déterminer si une espèce est indigène ou non. Rendez-vous sur l'onglet « flore », puis « recherches », puis « recherche par espèces », tapez l'essence qui vous intéresse, puis rendez-vous sous la rubrique « statut ». Autrement, la ville de Monthey vous propose une liste non-exhaustive d'essences indigènes.

Le canton du Valais a émis un « [Guide pratique pour la biodiversité](#) » afin de présenter les mesures efficaces pour agir concrètement en faveur de la biodiversité.

Les services cantonaux de l'énergie et de l'environnement ont édité une « [Charte des Jardins pour favoriser la nature et la biodiversité](#) »

La plateforme francsenergie vous renseigne sur toutes les subventions énergies et mobilité de votre commune.